

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 11-12

Artikel: Bâtisses naturelles
Autor: Tschuy, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1082005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bâtisses naturelles

**Marianne Tschuy, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
marianne.tschuy@apiservice.ch**

Les colonies d'abeilles conduites sur des rayons avec bâtisses naturelles peuvent aménager le nid à couvain selon leurs besoins.

Un apiculteur qui souhaite exploiter ses colonies au plus proche de la nature et leur donner l'occasion de construire leurs rayons en majeure partie par elles-mêmes et selon leurs besoins, devrait prendre certains points en considération.

Travailler avec des essaims

Avez-vous déjà pu observer la rapidité et la perfection avec lesquelles un essaim fraîchement enruché construit les cires gaufrées ? C'est comme si les abeilles n'attendaient que l'occasion de pouvoir, enfin, bâtir un nouveau nid et se consacraient entièrement à cette tâche.

Si l'on souhaite élever des abeilles sur des bâtisses naturelles, le plus simple est alors de travailler avec des essaims naturels. Après leur capture et une quarantaine à la cave, on les installe sur des cadres garnis d'amorces au lieu de cires gaufrées.

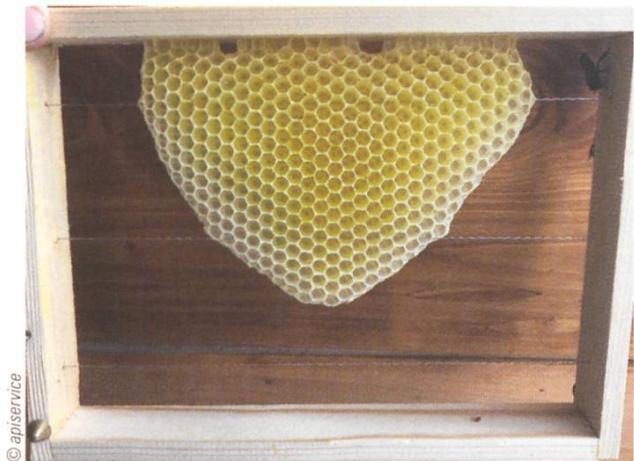
Un essaim d'environ 1-1,2 kg nécessitera à peu près 6 cadres avec amorces, celui de près d'1,5 kg environ 7 et celui de plus ou moins 2 kg approximativement 8. Fraîchement construits, ces cadres de couvain et de nourriture cassent facilement; lors d'un contrôle, il faudra les manipuler avec la plus grande prudence. Des fils verticaux ou horizontaux apporteront une stabilité supplémentaire aux rayons. Les amorces devraient avoir une largeur d'1 à 4 cm et être bien fixées avec de la cire liquide (si possible de sa propre exploitation). Après 2-3 générations d'abeilles élevées, les rayons seront tout aussi solides que ceux ayant une trame de cire gaufrée et, par la suite, peuvent être manipulés facilement.

Passage d'une apiculture conventionnelle à une apiculture sur bâtisses naturelles

Le moment idéal pour passer de colonies sur cires gaufrées à des bâtisses naturelles est le printemps, plus précisément la période d'essaimage (de la floraison des dents-de-lion aux pommiers/colza/érables sycomore). A cette fin, les abeilles d'une colonie de production seront brossées dans une ruche propre, équipée de cadres avec amorces (procédure décrite dans l'aide-mémoire 1.4.3. *Essaim artificiel avec reine*). Les colonies saines ayant une reine fécondée dynamique démontrent à cette saison un instinct naturel de construction très développé. De plus, lorsque les conditions météorologiques sont bonnes, l'offre de miellée est normalement importante.

Le besoin en ouvrières de ces jeunes colonies est très élevé, raison pour laquelle elles construisent en général moins de cellules de faux-bourdons.

Les cadres de couvain prélevés peuvent être réunis en tant que nucléus avec couvain regroupé. Peu de temps après l'entrée en ponte de la jeune reine, ils peuvent également être remplacés par des cadres avec amorces et finalement être fondus. Pour plus de détails, consultez l'aide-mémoire 1.4.4.1.



Avancement de bâtisses naturelles en Mini Plus

couvain. Pour cette raison, il est recommandé d'inspecter la construction des rayons environ une semaine après la mise en ruche. La cire des rayons fraîchement bâtis est encore molle et l'on peut corriger les défauts de construction : les rayons s'écartant de l'axe du cadre peuvent être délicatement rectifiés à l'aide du lève-cadre.

Nourrissement nécessaire

Les jeunes colonies doivent impérativement recevoir de la nourriture liquide (1:1), même si les conditions météorologiques sont idéales et la miellée autour du rucher est abondante. Durant la période de construction des rayons, le besoin en nourriture est élevé. Les abeilles ne doivent en aucun cas en manquer : non seulement la construction s'arrêterait, mais la santé et le développement de toute la colonie, notamment des larves, s'en trouveraient compromis.

La fabrication de la cire et la construction des rayons requièrent beaucoup d'énergie. Ainsi, il est possible que les colonies sur bâtisses naturelles récoltent moins de miel, en particulier au printemps. En revanche, on peut s'attendre à une production de cire plus élevée.

Surveiller la construction des rayons

Lorsque les abeilles bâtissent les rayons par elles-mêmes, une surveillance régulière est nécessaire. Les éventuelles constructions transversales sont à corriger, si possible au stade initial. Des rayons bâtis de travers, à cheval sur plusieurs cadres, empêchent d'effectuer les contrôles sanitaires appropriés. Si l'on visite tout de même la colonie dans ces conditions, les cadres devront être séparés les uns des autres en arrachant une partie des rayons, ce qui endommagera le nid à



Grappe de construction

Les cadres qui seraient totalement bâtis en mâles, en bordure du nid à couvain, seront prélevés après operculation des cellules et fondus par la suite.

Tous les rayons devront être bâtis jusqu'en août, ce qui correspond à la période du nourrissement. De cette façon, la colonie d'abeilles aura suffisamment de place pour stocker les réserves pour l'hiver.

Cadres mobiles

Les colonies d'abeilles peuvent être atteintes de maladies graves telles que la loque américaine et/ou européenne. Les deux maladies sont très contagieuses et peuvent être transmises entre colonies du même rucher et aux ruchers voisins (voir article SSA Transmission des pathogènes, Revue SAR novembre/décembre 2023). Il est donc important de pouvoir ouvrir et vérifier le nid à couvain à tout moment pour effectuer des contrôles sanitaires de routine ou des contrôles officiels (Ordonnance sur les épizooties OFE, Art. 59). Les cadres amovibles permettent de les réaliser facilement, même lorsque les colonies sont conduites sur bâtisses naturelles.

Pour de plus amples informations, contactez la hotline du SSA 0800 274 274, du lundi au vendredi, 8 h 00 – 16 h 30, et/ou consultez les aide-mémoire du SSA (www.abeilles.ch/aidememoire):

- NOUVEAU :** 4.4.3. Bâtisses naturelles
- 1.4.1. Découpe du couvain de mâles
 - 1.4.2. Essaim artificiel
 - 1.4.3. Essaim artificiel avec reine
 - 1.4.4.1. Nucléus avec couvain regroupé
 - 1.4.6. Essaims naturels

Transmission des pathogènes

**Matthieu Guichard, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
matthieu.guichard@apiservice.ch**

La connaissance des modes de transmission des pathogènes des abeilles est primordiale pour éviter l'apparition de maladies. L'apiculteur-trice dispose de nombreux moyens d'action pour garder ses colonies en bonne santé.

Les seuls médicaments autorisés en apiculture sont ceux destinés à lutter contre le varroa. Cependant, en plus de varroa, il existe de nombreux autres pathogènes pouvant entraîner le déclenchement des maladies des abeilles. Seule la prévention permet de les éviter. Connaître les voies de transmission, aussi bien au sein d'une colonie qu'entre les colonies et les ruchers, est la meilleure façon d'éviter leur propagation.